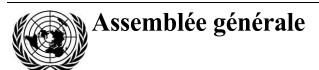
Nations Unies A/70/675\*



Distr. générale 24 décembre 2015 Français Original : anglais

Soixante-dixième session

Points 16 et 117 de l'ordre du jour

Culture de paix

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

## Lettre datée du 22 décembre 2015, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

L'extrémisme violent est un fléau de notre époque. Je suis horrifié par les attentats et les exactions que des groupes terroristes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, Boko Haram ou les Chabab, ou encore des extrémistes violents qui s'en inspirent, commettent contre des civils innocents partout dans le monde. En répandant la haine et la violence, ces groupes peuvent déstabiliser des pays, voire des régions entières.

Nous devons agir dès maintenant pour empêcher que l'extrémisme violent ne gagne davantage de terrain. Il faut que la communauté internationale adopte une stratégie globale qui comprenne non seulement les mesures de sécurité essentielles déjà mises en place pour lutter contre le terrorisme, mais aussi des mesures de prévention systématiques qui visent directement les facteurs de l'extrémisme violent aux échelons local, national, régional et mondial.

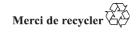
À cette fin, je propose un plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), que j'invite l'Assemblée générale à examiner. Ce plan d'action est le fruit de la collaboration de nombreux organismes des Nations Unies. Il repose sur les textes issus des réunions de haut niveau de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sur les informations communiquées dans le cadre de réunions d'échanges avec les États Membres et sur les conclusions de réunions internationales et régionales.

Dans ce plan d'action, il est recommandé à chaque État Membre d'élaborer sa propre stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent, articulée autour de sept axes prioritaires :

- 1. Le dialogue et la prévention des conflits;
- 2. Le renforcement de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme et de l'état de droit;

<sup>\*</sup> Nouveau tirage pour raisons techniques (6 janvier 2016).







- 3. L'implication des populations;
- 4. La mobilisation des jeunes;
- 5. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- 6. L'éducation, le renforcement des compétences et la facilitation de l'accès à l'emploi;
  - 7. La communication stratégique, Internet et les réseaux sociaux.

Le plan d'action repose sur une stratégie interdisciplinaire qui a la particularité de mobiliser la société et les pouvoirs publics dans leur ensemble pour lutter contre les causes de l'extrémisme violent.

L'ONU a également un rôle à jouer. À cet égard, j'envisage de faire appliquer une logique intégrée aussi bien au Siège que sur le terrain. Toutes les entités concernées s'emploieront, ensemble, à définir les objectifs à atteindre dans les sept domaines prioritaires énoncés dans le Plan d'action. Elles offriront aux États Membres un appui encore plus actif. Les missions et les équipes de pays des Nations Unies aideront les États Membres à élaborer leurs plans d'action nationaux et passeront en revue leurs propres activités pour s'assurer que tout est fait pour lutter contre ce qui favorise l'extrémisme violent.

J'étudie également les moyens à mettre en œuvre pour que le système des Nations Unies puisse travailler de manière plus intégrée à la prévention de l'extrémisme violent.

Fondamentalement, l'ONU a pour devoir et pour but de présenter un front uni face aux menaces qui mettent à mal les principes de la Charte. Je compte sur vous pour mobiliser les énergies, par votre autorité et votre compétence, autour d'une action coordonnée de prévention de l'extrémisme violent. L'Assemblée générale est l'organe par excellence au sein duquel les États du monde peuvent s'exprimer d'une seule voix lorsque des extrémistes violents cherchent à semer l'intolérance et la division. À nous d'utiliser ce cadre universel pour lancer un appel retentissant en faveur de la paix, de la justice et du respect de la dignité humaine.

(Signé) BAN Ki-moon

**2/2** 15-22943